

RESOLUTION SUR
LA SITUATION EN ANGOLA

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa 60ème session ordinaire à Tunis, (Tunisie) du 6 au 11 juin 1994,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la situation en Afrique Australe, en particulier en Angola,

Ayant entendu la déclaration du Ministre des relations extérieures de l'Angola sur le déroulement des négociations entre le Gouvernement et l'UNITA,

Rappelant ses résolutions et décisions précédentes sur la situation en Angola,

Rappelant également la Déclaration sur l'Angola adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, à sa 29ème Session ordinaire au Caire (Egypte) tenue en juin 1993, ainsi que les déclarations publiées par l'Organe Central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits,

Rappelant en outre la position du Comité Ad Hoc sur l'Afrique australe et celle des Etats de la ligne de front concernant la situation en Angola,

Notant avec préoccupation qu'en dépit des progrès réalisés dans le calendrier des pourparlers de Lusaka et en dépit du fait que la dernière offre faite par le Gouvernement angolais pour une participation de l'UNITA au Gouvernement d'unité nationale avait imprimé un nouvel élan au processus devant aboutir à la conclusion d'un accord global de paix, les combats se poursuivent, entraînant un carnage et une situation humanitaire dramatique.

1. **REAFFIRME** son appui sans réserve au processus de paix en Angola sur la base de "l'Accord de Paz", des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des résultats des élections tenues sous la supervision de la communauté internationale et qui ont été reconnues comme ayant été libres et justes;

2. **APPUIE** les efforts que l'Organisation des Nations Unies et des trois Etats observateurs du processus de paix en Angola déploient pour que les négociations en cours à Lusaka débouchent sur un accord permettant d'instaurer une paix durable en Angola;
3. **SE FELICITE** de l'acceptation formelle par le Gouvernement de la République d'Angola des propositions relatives à la réconciliation nationale formulées par le représentant spécial du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies... et les trois Etats observateurs du processus de paix en Angola et **FELICITE** le Gouvernement angolais pour sa flexibilité;
4. **EXHORTE** l'UNITA à accepter les propositions relatives à la réconciliation nationale, à négocier en toute bonne foi et à adopter une attitude positive afin de permettre la conclusion sans délai d'un accord global de paix;
5. **SE FELICITE** des efforts déployés par le représentant spécial du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies et les trois Etats observateurs du processus de paix en Angola ainsi que l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et certains Etats voisins, en particulier la Zambie et **ENCOURAGE** les parties concernées à persévérer dans leurs efforts en vue de parvenir à un règlement rapide de la crise angolaise par voie de dialogue, dans le cadre de "l'Accord de Paz" et des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, notamment les résolutions 696 (1991) et 922 (1994),
6. **PREND NOTE AVEC APPRÉCIATION** des efforts du Secrétaire Général de l'OUA et ceux du Comité Ad Hoc de l'OUA sur l'Afrique Australe en vue de parvenir à un règlement pacifique de la crise angolaise;
7. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de continuer d'oeuvrer de concert avec le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies et son représentant spécial en Angola pour accélérer le processus de paix dans ce pays et de déterminer, dans le cadre de l'ONU,

les moyens par lesquels l'OUA pourrait appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies, visant à assurer la stabilité, la paix durable et la réconciliation nationale.

8. **APPELLE** tous les Etats membres de l'OUA ainsi que les membres de la Communauté internationale entière à consentir une assistance humanitaire afin d'atténuer les souffrances indicibles infligées au peuple angolais.